

Procès-verbal de la séance publique tenue le 22 mai 2025 à 19 h au Centre social Langelier, situé au 42, rue Principale à La Croche.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Monsieur	André Goyette, membre
	Monsieur	Jean-Marc Goudreault, membre
	Madame	Isabelle Salvat, membre
Officiers municipaux :	Monsieur	Pierre Pacarar, directeur général
	Monsieur	Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint
	Monsieur	Luc Fortin, directeur travaux publics
	Monsieur	Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement
Absences motivées :	Monsieur	Kirk Dinan, membre

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire.

Assistance : 22 personnes présentes.

### **1. MOT DE BIENVENUE DU CONSEILLER**

À 19h00, le président monsieur Clément Dubé ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue à madame Isabelle Salvat ainsi qu'à messieurs Jean-Marc Goudreault et André Goyette, ses membres présents. Il motive l'absence du membre monsieur Kirk Dinan et salue ensuite chacun des officiers municipaux présents.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Dubé fait la lecture de l'ordre du jour. Le point 7. Divers demeure ouvert.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marc Goudreault  
**APPUYÉ PAR** madame Isabelle Salvat

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue du conseiller
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 22 janvier 2025
4. Mise à jour / Travaux en cours
5. Activités estivales 2025

6. Inventaire du patrimoine bâti
7. Divers
8. Mot du président
9. Tour de table des membres
10. Période de questions
11. Prochaine rencontre
12. Fin de la rencontre

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 JANVIER 2025**

Monsieur Dubé survole chacun des points du procès-verbal de la précédente assemblée afin d'en faire l'adoption.

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** monsieur André Goyette  
**APPUYÉ PAR** monsieur Jean-Marc Goudreault

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal du 22 janvier 2025 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **4. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS**

Monsieur Dubé invite monsieur Luc Fortin, directeur du service des travaux publics à prendre la parole. Ce dernier mentionne l'installation d'un afficheur de vitesse à l'entrée du village et ajoute que la ville a procédé à l'acquisition de 4 autres afficheurs qui pourront être installés à différents endroits dans la ville pour recueillir des données sur la circulation et la vitesse. Il confirme que du pavage sera fait sur la rive Est et que les nids-de-poule, sur la rive Ouest et partout sur le territoire seront pris en charge ainsi que l'entretien des accotements. En ce qui concerne l'aménagement de la halte routièrre, comme le toit qui devait être installé sur la table de pic-nic a été discontinué par le fabricant, la ville a mandaté Atelier mécanique pour la réalisation d'un toit qui pourra être illuminé au DEL.

Avec les bons résultats connus suite au contrat de déneigement de l'hiver passé, la ville retournera en appel d'offre pour ce service, mais pour une période de 3 ans. Monsieur Fortin rappelle aux citoyens présents qu'ils peuvent toujours contacter Info-Service pour toute situation problématique. En ce qui concerne l'érosion sur le chemin Beaumont, le ministère requiert des travaux d'ingénierie détaillée qu'il faudra réaliser en fin d'année, ce qui rallonge les délais d'exécution des travaux.

La citoyenne madame Joanie Riendeau aimerait connaître les normes législatives applicable aux routes, car plusieurs idées novatrices pourraient être réalisées pour ralentir la vitesse sur les routes. Monsieur Pierre Pacarar la réfère au ministère des transports, qui a compétence en la matière, lui indiquant que la caractérisation des routes est complexe. La citoyenne madame Caroline Riopel mentionne qu'au kilomètre 6 sur le rang Est, la calvette en mauvais état force les usagers de la route à se déporter sur l'autre voie, entraînant un risque de collisions. Monsieur Fortin fera les vérifications requises.

Monsieur Pacarar termine avec le report du projet de remplacement du ponceau du rang Ouest dont les travaux étaient initialement prévus pour l'été 2025. Des enjeux quant aux frayères de brochet

interpellent le ministère de l'environnement et d'autres analyses devront être réalisées. Les sommes du gouvernement demeureront disponibles malgré ces délais. Monsieur Pacarar confirme qu'entre-temps, le ponceau sera inspecté régulièrement, mais il n'a pas de crainte quant à la fiabilité de l'infrastructure.

## **5. ACTIVITÉS ESTIVALES 2025**

En raison d'une problématique de main d'œuvre, la fête familiale prévue le 26 juillet est compromise. Monsieur Dubé fait appel à tous car de nombreux bénévoles sont nécessaires à la tenue de cet évènement d'envergure. Monsieur Dubé souhaite ardemment que l'édition 2025 ait lieu comme prévu, quitte à ajuster l'offre de service à la baisse.

## **6. INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI**

Monsieur Dubé cède la parole à monsieur Philippe Pronovost, chef de service urbanisme et environnement. Monsieur Pronovost explique que le ministère de la culture a confié le mandat aux municipalités de réaliser un inventaire du patrimoine bâti. La ville de La Tuque a alors mandaté la firme Enclume pour ce faire, mais cette dernière a de la difficulté à cumuler l'information sur les immeubles du secteur de La Croche. Tous les bâtiments, principal et accessoire, construits avant 1940 ont été inventoriés, mais monsieur Pronovost fait appel aux citoyens afin d'obtenir des photos ou de l'information complémentaire qu'ils peuvent transmettre à Info-Service, à monsieur Pronovost ou à Claudie Paul-Limary, aménagiste régionale.

## **7. DIVERS**

La citoyenne Allyson Laflamme se fait la porte-parole d'un regroupement de parents demeurant sur le rang Beaumont qui souhaiteraient qu'un parc municipal soit implanté dans le secteur pour offrir un espace de jeu et de rencontre aux familles. Monsieur Pacarar reconnaît la légitimité de cette demande et interroge monsieur Pronovost sur les terrains appartenant à la ville dans ce secteur. Un terrain municipal est plus simple à convertir en parc qu'une propriété privée dont une parcelle serait cédée à cette fin. Bien que la citoyenne ne veuille pas d'un projet onéreux, messieurs Pacarar et Pronovost indique que des normes et règles doivent être respectées. En l'absence de propriété municipale dans le secteur, monsieur Dubé invite madame Laflamme et les autres parents à entreprendre des démarches auprès du voisinage, d'autant que cette initiative communautaire sera appréciée du conseil municipal.

**ATTENDU** la mobilisation d'un regroupement de parents habitant le rang Beaumont;

**ATTENDU** la demande visant à développer un parc municipal avec une aire de jeux pour les familles du rang Beaumont;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**

**PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marc Goudreault

**APPUYÉ PAR** monsieur André Goyette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de quartier secteur de La Croche appuie la démarche communautaire du regroupement de parents habitant le rang Beaumont en vue d'établir un parc municipal dans ce secteur.

La citoyenne Sylvie Lebel, dont la propriété s'était toujours trouvée en dehors de la zone inondable se questionne sur les nouvelles zones, puisqu'elle s'y retrouve maintenant. Monsieur Pronovost lui explique que les nouvelles orientations gouvernementales visent à protéger les cours d'eau et ces orientations doivent se refléter dans le schéma d'aménagement actuellement en cours de révision. En

collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités, un contrôle intérimaire sera mis en place, en attendant les cartes des nouvelles zones inondables du gouvernement. Il explique la décision d'y aller plus large en commençant pour éviter d'émettre des permis dans des zones où le gouvernement du Québec pourrait venir changer la donne. Monsieur Pacarar raconte avoir rencontré des cartographes du gouvernement lors d'un colloque qui expliquaient notamment qu'il ne sera plus question de risque 0-20 ans ou 0-100 ans, mais de zones à risques faibles, modérés ou élevés et que les autorisations et restrictions seront propres à chaque zone. Ces décisions seront prises par Québec et monsieur Jean-Sébastien Poirier n'exclut pas de questionner le gouvernement sur sa démarche le moment venu, mais il n'en reste pas moins que la Ville est tributaire de ces décisions et c'est dans le but d'éviter de futures réclamations qu'un gel de l'émission des permis, puis que l'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire ont été mis en branle préventivement.

La citoyenne Sonia Jean questionne l'accessibilité du centre social de La Croche, puisqu'aucune rampe ne permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. Monsieur Pacarar comprend le besoin, mais ce genre de travaux représente de grosses dépenses et les subventions du gouvernement sont minimes. Concernant l'entretien du centre social, la citoyenne déplore que le ménage n'a pas été fait depuis l'hiver; les toiles d'araignée et la poussière s'accumulent. Monsieur Dubé et monsieur Pacarar lui indiquent que le manque de main d'œuvre entraîne des lacunes d'entretien à la grandeur des bâtiments municipaux. Dans ces circonstances, toute initiative citoyenne sera la bienvenue et la Ville agira comme facilitateur en fournissant certains matériaux comme la peinture.

## **8. MOT DU PRÉSIDENT**

Monsieur Dubé invite l'assistance à récupérer un exemplaire de la revue *La Tuque c'est MA ville* qui remplace maintenant *La voix du canton*. Il mentionne avoir pris part à l'inauguration de la forêt nourricière la semaine dernière et invite les gens à donner de leur temps pour désherber et aménager ce projet adjacent aux jardins communautaires à compter du 23 mai.

## **9. TOUR DE TABLE DES MEMBRES**

Le membre monsieur André Goyette souhaite reparler de la problématique des boîtes postales sur la rue Michy qu'il avait abordée lors de la précédente rencontre du conseil de quartier. Monsieur Dubé lui indique avoir demandé à monsieur Luc Fortin de penser à une solution pour éviter d'exposer les *plexiglass* au soleil en les installant par dedans. Les vitres ne sont pas recommandées car elles représentent un risque de vandalisme.

Le membre monsieur Jean-Marc Goudreault suivra attentivement les développements quant au projet de parc pour le rang Beaumont.

La membre madame Isabelle Salvas annonce les activités à venir : le 23 mai il y aura le spectacle de l'humoriste Rosalie Vaillancourt au Complexe culturel Félix-Leclerc et la tenue d'une conférence sur le voyage dans l'ouest canadien de monsieur Pierre-Luc Côté à la bibliothèque, laquelle se répètera le 24 mai au même endroit. Les 24 et 25 mai se déroulera le championnat d'*endurocross* au club ski de fond et une marche pour la sclérose en plaques au lac St-Louis aura également lieu le 25 mai. Il y aura également la journée des CPE et la fête de la famille qui se dérouleront au parc St-Eugène à la fin mai, de même que les habituelles journées de la pêche en début juin.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le citoyen monsieur Gilles Ricard interpelle les intervenants municipaux sur les programmes mis en place par la Ville pour stimuler la construction d'immeubles à logement; il ne croit pas aux retombées anticipées par monsieur Pacarar en lien avec les investissements à venir d'Hydro-Québec. Monsieur Poirier y voit une belle occasion de croître en rendant possible l'accueil de ces travailleurs sur notre territoire, ce qui passe par le développement du marché de l'habitation. C'est dans cet objectif que la Ville de La Tuque a adopté des mesures incitatives pour les promoteurs.

## **11. PROCHAINE RENCONTRE :**

Puisqu'il y aura une élection municipale le 2 novembre prochain, cette rencontre était la dernière du conseil de quartier secteur de La Croche. Monsieur Dubé remercie ses membres et réitère qu'il présentera sa candidature pour un second mandat à l'automne.

## **12. FIN DE LA RENCONTRE**

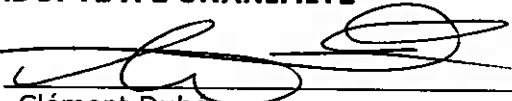
**EN CONSÉQUENCE, IL EST :**


**PROPOSÉ PAR** monsieur Jean-Marc Goudreault  
**APPUYÉ PAR** monsieur André Goyette

**ET RÉSOLU :**

**QUE** l'assemblée soit levée à 21 h 05.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

  
\_\_\_\_\_  
Clément Dubé  
Conseiller et président

  
\_\_\_\_\_  
Windy Vézina  
Secrétaire pour la rédaction du  
procès-verbal

